

« Harcèlement à l'école : Médiation sociale en milieu scolaire »

Projet porté par l'association France Médiation

Évalué par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques - LIEPP

LE PROJET

Convoqués en 2011 par le Ministre de l'Éducation Nationale, les États généraux de la sécurité à l'école ont fait de la lutte contre le harcèlement une des priorités de l'État.

En effet, suite à plusieurs agressions en milieu scolaire et face aux préoccupations grandissantes des scientifiques et acteurs de la communauté éducative, un plan d'action d'envergure nationale s'est imposé. L'accent a ainsi été mis sur la prévention du phénomène d'harcèlement et la mise en œuvre d'actions concrètes.

Dans ce cadre, le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a adressé aux écoles et établissements scolaires de France un appel à projets portant sur la mise en place et l'**évaluation d'actions innovantes en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement**.

Parmi les projets retenus, celui de l'association France Médiation a permis d'expérimenter pendant deux ans un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire (médiation par les pairs, médiation école-famille, médiation sociale aux abords des établissements, médiation dans les transports).

Il consistait à **déployer 40 médiateurs dont la mission était de prévenir et réguler la violence par des actions de médiation sociale au sein de 40 sites scolaires**.

En méthode, il s'agissait de s'appuyer sur l'ensemble des élèves, familles et communauté éducative pour (i) prévenir les incivilités, comportements violents et harcèlement ; (ii) prévenir les décrochages scolaires par le développement de la relation école-famille-quartier et l'ouverture sur le monde professionnel ; (iii) valoriser les potentiels des élèves par l'expression culturelle sportive et citoyenne. Concrètement, le projet a principalement reposé sur la présence des médiateurs pour conduire dans la durée, une pluralité d'actions et d'interventions individuelles ou collectives (présence active de proximité, gestion de conflit, accompagnement et veille sociale, médiation par les pairs).

Le public cible :

- 116 écoles primaires
- 40 collèges
- => 4000 élèves
- => 37 communes
- => 12 académies

Les partenaires associés :

- Ministère de la Ville
- Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance
- Éducation Nationale
- Collectivités
- Préfectures

Le coût global :

3 634 000 euros

LES ENSEIGNEMENTS

L'évaluation a été menée par le Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP).

Elle a principalement mis la focale sur les effets du dispositif au collège et à l'école, en s'intéressant notamment à quatre thèmes principaux : **la violence et le harcèlement, le bien-être des élèves, le comportement et les résultats scolaires** ainsi que **l'atmosphère au sein des équipes éducatives**.

Le harcèlement en milieu scolaire se définit ici, comme une violence répétée (propos ou comportements négatifs) d'un ou plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre. Ses conséquences affectent aussi bien la réussite scolaire, la santé mentale, ainsi, qu'à plus long terme, l'insertion professionnelle.

Au collège, les résultats de l'évaluation mettent en exergue des effets positifs, notamment lorsque le dispositif est déployé par des médiateurs expérimentés (âgés de plus de 25 ans), en matière de :

- réduction de la violence et du sentiment d'harcèlement (physique et verbal) chez les garçons de 6^e et plus modestement chez les filles en classe de 5^e, ces groupes étant les plus touchés par ces phénomènes ;
- réduction du niveau de violence perçu par les parents et les enseignants ;
- amélioration du bien-être des élèves (bien-être psychologique, estime de soi sociale, et nombre d'amis) pour les collégiens de 6^e et les collégiennes de 5^e ;
- amélioration de la relation entre les parents et l'institution scolaire ;
- augmentation de la présence des enseignants au collège ;
- augmentation des prises de sanction vis-à-vis des élèves, à l'encontre notamment des garçons de 5^e (traduisant potentiellement une tolérance moins grande vis-à-vis de leur comportement depuis la présence du médiateur au collège).

En parallèle, depuis la mise en œuvre du dispositif, l'évaluation révèle :

- une plus grande propension à reconnaître et à exprimer les faits de violence, chez les garçons de 5^e. A priori, la présence du médiateur semble éviter que ce groupe s'habitue à la violence et lui a permis de la percevoir à son juste niveau ;
- une absence d'effet significatif du dispositif sur les compétences scolaires telles que mesurées par les notes données par les enseignants.

Le protocole d'évaluation :

- évaluation de l'impact du dispositif
- par tirage au sort, chaque territoire évalué est composé d'un site bénéficiant de la médiation sociale et d'un site « témoin »
- administration d'un questionnaire destiné aux élèves, aux parents et à la communauté éducative

A l'école primaire, les résultats de l'évaluation restent plus nuancés :

- le dispositif génère a priori une diminution du sentiment de harcèlement chez les filles de CE1 mais présente peu d'effets significatifs chez les garçons du même groupe ;
- une plus grande vigilance et une attention accrue des chefs d'établissement aux dégradations et aux vols sont observées, induisant une augmentation de la violence perçue par les adultes de l'institution scolaire ;
- la présence du médiateur favorise une libération de la parole, permettant notamment aux filles de CM1 de déclarer davantage de faits d'harcèlement ;
- les effets du dispositif sur le bien-être psychologique sont peu visibles ;
- une absence d'effet significatif du dispositif sur le comportement et les capacités scolaires, telles que mesurées par les notes données par les enseignants est indiquée.

LES SUITES

Les enseignements des projets ont permis de mieux définir les actions à développer dans les établissements. L'éducation nationale propose aujourd'hui des programmes de **prévention incluant le cyber-harcèlement** pratiqué via les téléphones portables, messageries instantanées, forums, chats, jeux en ligne, courriers électroniques, réseaux sociaux, site de partage de photographies, etc.

En 2021, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a défini et mis en œuvre un **programme global de prévention et de traitement des situations de harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées, nommé pHARe**. Depuis 2023, il est étendu aux lycées et s'appuie sur un réseau de 400 référents académiques et départementaux sur tout le territoire pour prendre en charge les situations signalées par les chefs d'établissements et par la plateforme du 3018 (numéro gratuit et anonyme, pour tout renseignement ou signalement, disponible 7j/7, de 9h à 23h).

POUR ALLER PLUS LOIN

Publications sur l'expérimentation

- <https://telemaque.injep.fr/Record.htm?idlist=34&record=19203986124910211689>
Auteurs : YANN ALGAN, NINA GUYON, ELISE HUILLERY (Fondation Nationale de Sciences Politiques – LIEPP)
- <https://injep.fr/publication/lutte-contre-le-harcelement-et-amelioration-du-climat-scolaire/>
Auteurs : Élodie BELLARBRE, Aude KERIVEL, Hatharith KHIEU (INJEP)

L'INJEP ET LE FONDS D'EXPERIMENTATION POUR LA JEUNESSE (FEJ)

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse (FEJ) est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le FEJ impulse et soutient des initiatives innovantes sur différents territoires, selon des modalités variées et rigoureusement évaluées.

En savoir plus sur www.injep.fr